LETTRE

DE

M. MALOUET,

A SES COMMETTANS.

LETTRE
DE
M. MALOUET,
DÉPUTÉ DE LA SÉNECHAUSSÉE DE RIOM,
A SES COMMETTANS.

MESSIEURS,

J'AUROIS voulu me dispenser de vous rendre un compte détaillé de la dénonciation éclatante dont j'ai été l'objet dans la séance du 21 novembre : mais, quoiqu'un décret de l'Assemblée Nationale soit le titre le plus imposant dont l'innocence puisse s'armer contre la calomnie, il a déja paru tant de récits différens, et quelques-uns si infidèles, que je dois à la confiance dont vous m'honorez, l'exacte vérité. La voici.

Le comité des recherches annonçoit depuis long-tems un rapport intéressant : des bruits de *complots secrets*, de *trames perfides* contre la Nation, sans cesse renouvellés, même

dans l'Assemblée, irritant son impatience, alimentant l'inquiétude du peuple, chacun de nous desiroit vivement connoître les instigateurs des forfaits et des troubles qui nous affligent : quelle qu'en soit l'origine et la cause, à quelque parti qu'appartiennent les coupables, auteurs de tant de maux, il importe fort au repos public de les connoître et de les punir.

Le rapporteur du comité fit l'exposé de ses recherches : il annonça des preuves d'un zèle infatigable pour la cause publique, un examen suivi et attentif de tous les faits, de tous les indices qui avoient été administrés au comité, et quelques détails déja connus, dont l'ensemble ni les résultats n'étoient pas concluans; mais il finit par motiver les *réticences du comité sur la possibilité de trouver dans l'enceinte même de la salle, des personnes compromises par les recherches du comité.* Ce soupçon vague et dangereux dans les circonstances actuelles, indisposa une partie de l'Assemblée, et je fus du nombre de ceux qui vouloient demander de plus amples explications au comité; car il restoit à résoudre cette question douloureuse que se font tous les bons citoyens : Quels sont ceux qui mettent le peuple en mouvement, qui soudoient des brigands, qui produisent des émeutes et des

disettes à volonté, qui ont fait brûler les châteaux, menacer le clergé, insulter et proscrire plusieurs députés, massacrer des gardes du roi? — Quels sont ceux qui ont envoyé dans le palais du Roi, et dans la salle de l'Assemblée nationale, des hommes féroces et des femmes perdues, demandant du pain qui les suivoit sur des charrettes? Quels sont les détestables auteurs de ces atrocités? — Toutes ces questions n'étoient point résolues; et comme un très-grand nombre d'honnêtes gens et de bons esprits ne pensent pas que la Nation toute entière étant sous les armes, il y ait quelque péril à craindre pour la Nation, une grande partie de l'Assemblée mettoit plus d'intérêt à la recherche, à la punition des crimes consommés, qu'à celle des crimes possibles, des intrigues obscures, et du ressentiment impuissant de l'aristocratie.

Ces pensées m'agitoient pendant le rapport du comité, et j'étois prêt à prendre la parole, lorsque je fus prévenu par plusieurs Membres, dont les uns demandoient la confirmation des mêmes commissaires, attendu l'importance des découvertes dont ils tenoient le fil; plusieurs au contraire s'y opposoient, et demandoient une nouvelle élection. M. Dufraisse rappela le decret qui l'ordonnoit: il

s'expliqua avec énergie sur les dangers d'un comité de recherches indéfini ; il cita l'exemple de celui *du long parlement* d'Angleterre, et en demandant la poursuite rigoureuse de tous les crimes publics, il insista pour qu'on déterminât celui de *lèze-nation*, dont la tyrannie pourroit faire des applications arbitraires.

Je parlai après M. Dufraisse, et voici mes expressions telles que ma mémoire me les rappelle, et qu'elles ont été recueillies dans quelques journaux. — « Il est triste, Messieurs, « en posant les fondemens de la liberté pu- « blique, d'être obligé d'emprunter les formes « du despotisme pour en anéantir les traces.— « Les circonstances malheureuses qui ont mo- « tivé l'établissement de votre comité des re- « cherches, ne peuvent nous faire abandonner « les précautions nécessaires pour qu'il ne de- « vienne pas redoutable aux citoyens. — J'ai « entendu parler d'une descente faite, pen- « dant la nuit, dans un couvent de filles. — « Des motifs importans ont sans doute déter- « miné cette démarche de vos commissaires; « mais j'ai été étonné qu'il n'en ait point été « fait mention dans leur rapport. Je demande « donc qu'ils fassent connoître à l'Assemblée « les raisons puissantes qui ont pu forcer les « Membres du Corps législatif à descendre

« aux détails subalternes des fonctions des offi-
« ciers de police.

« Je m'attendois aussi à ce qu'il nous fût
« rendu compte des recherches faites sur les
« causes et les auteurs des émeutes populai-
« res. — Il a été commis sous nos yeux des
« crimes publics, et de grands crimes; je de-
« mande quelles mesures ont été prises pour
« en obtenir la punition. »

Cette observation de ma part n'avoit rien d'offensant pour le Comité des recherches, car l'exercice d'un droit n'est point une offense, et le droit de tous les Membres de l'Assemblée, droit dont on use tous les jours, est d'interroger les différens comités, de leur demander toutes les explications qu'on juge nécessaires. Le Comité des recherches a même sur tous les autres, l'avantage de réduire ou d'étendre à volonté ses explications; et comme on ne peut l'inculper sur ses réticences, il faut au moins qu'on ait la liberté de lui demander s'il a celle de parler, ou s'il a des raisons de se taire.

J'avois à peine fini, que le rapporteur et deux autres membres du Comité vinrent à la tribune. Ils paroissoient irrités; j'étois fort calme : ils se trouvoient offensés, et je n'avois point d'offense à me reprocher; car il est

très-différent de rejeter un principe, d'improuver une démarche dont on ignore, dont on demande le motif, ou d'en suspecter l'intention. La plus parfaite droiture ne nous préserve pas d'une erreur. Le rapporteur répendant avec plus d'ironie que de colère à mes observations, il me désigna sous le nom du généreux ami de la liberté, et je crois fort que j'en mérite le titre par mon respect pour son saint caractère, par ma tendre vénération pour ses vrais défenseurs, et mon horreur pour la licence.

L'explication relative au couvent, fut que la police ayant instruit le Comité qu'un personnage important étoit caché dans le monastère de l'Annonciade, on en avoit fait la recherche avec toute la décence et les précautions convenables. — Mais quel est le délit important qui pourroit motiver son enlèvement, sans décret, sans plainte rendue préalablement ? — Il est possible que cela fût nécessaire à la sureté publique : je n'insistai point.

Relativement aux émeutes, aux crimes publics que j'avois rappelés, le rapporteur annonça les efforts et les espérances du Comité d'en suivre la trace. — Il répondit au vœu que j'avois marqué par de semblables vœux. La facilité d'une telle explication suffisoit pour

déjouer et réduire à l'impuissance ou le faux zèle, ou la mauvaise intention qui l'auroit provoquée. M. Glézen se crut obligé de faire plus, car il faut être irrésistiblement commandé par sa conscience, pour annoncer, je ne dis pas la mort, ce seroit peu de chose, mais un opprobre éternel et toutes les vengeances nationales à un de ses confrères siégeant à ses côtés. M. Glézen déclara donc que la discrétion du Comité des recherches seroit suffisamment justifiée, lorsqu'on *sauroit que le généreux ami de la liberté*, qui se plaignoit des réticences du Comité, étoit lui-même compromis dans ses recherches; que parmi les papiers relatifs à l'affaire du sieur Augeard, se trouvoit une lettre de M. Malouet, adressée à un *homme puissant*, à un *grand personnage ;* et que cette lettre présentoit les caractères d'une *conspiration contre l'Assemblée Nationale ;* qu'on y parloit de scélérats qui mettent le feu dans le royaume, et que *cette épithète s'adressoit à des membres de l'Assemblée.*

A ces mots, un frémissement général saisit tout l'auditoire; la salle retentit d'un cri lugubre d'indignation et de douleur. J'étois près de la tribune; je m'y élançai, et je présentai ma tête : l'impétuosité des mouvemens contrastoit fort, j'ose le dire, avec la sérénité de

mon ame; j'éprouvai, dans le premier instant, non de l'effroi ; c'étoit un étonnement stupide qui n'étoit pas encore de la douleur, mais qui devint une douleur mortelle, lorsque dans ce tumulte funèbre, j'entendis les battemens de mains dont on accueilloit ma cruelle position. J'aurois expiré sur l'heure, si je n'avois pu parler; et quoiqu'un bruit affreux m'empêchât d'être entendu, je m'écriai : « Quoi, Messieurs, « il est ici des hommes heureux de trouver « un coupable ! quoi ! l'on applaudit ici à la pré- « somption du crime ! Ah ! j'espère vous faire « éprouver bientôt un sentiment plus doux ; « vous applaudirez aussi, je l'espère, à mon « innocence. »

Ces paroles, presque perdues, me soulagèrent au point que je revins dans mon assiette ordinaire. M. Glézen parloit encore ; je descendis tranquillement à la barre, et la grande pluralité de l'Assemblée, qui paroissoit déja persuadée que ce n'étoit pas là ma place, jugea ce mouvement ce qu'il étoit, la fierté de l'innocence. Je fus applaudi. Les huissiers insistoient à mon entrée à la barre ; je les fis retirer, et j'y restai quelques momens ; mais je cédai aux instances de M. le président, qui me rapeloit à la tribune. Il y eut alors un mouvement vif dans l'Assemblée. Mes amis, et plusieurs de

ceux auxquels je suis indifférent, manifestèrent un grand intérêt pour moi. Je craignois le tumulte; je demandois à être entendu : il se fit tout-à-coup un grand silence, et je crois que je parlai à-peu-près en ces termes : « Messieurs, » c'est en me plaçant à la barre que j'ai du marquer la gravité de l'inculpation qui m'est « faite, et en demander la réparation ; c'est « pour obéir à M. le président, votre organe, « que je reparois à la tribune. J'ignore ce que « contient la lettre qu'on vous dénonce comme « si coupable; j'ignore à qui elle est adressée : « ce n'est donc pas d'après mes souvenirs, mais « d'après mon cœur, où il n'entra jamais un « sentiment indigne d'un homme de bien, que « je vous annonce qu'une lettre de moi est « innocente et pure. Je déclare qu'aucune de « mes lettres ne peut être, je ne dis pas coupable, mais même suspecte ; je déclare n'avoir jamais écrit, même à mes amis, que « d'après les principes et les opinions que j'ai « hautement manifestés dans cette tribune. — « On dit que cette lettre inculpe des membres de l'Assemblée. Si cela est, si j'ait fait « injure à quelqu'un, elle sera réparée. — Il « est possible, qu'accablé depuis huit mois de « libelles, de calomnies atroces, jugé corrom-

« pu aussitôt qu'on m'a vu modéré, ayant en-
« tendu des Membres dont le patriotisme s'é-
« garoit au point de noter sur des listes et de
« flétrir ceux qui n'étoient pas de leur avis;
« il est possible que des mouvemens d'indi-
« gnation, qui m'ont échappé au milieu de
« vous, se soient reproduits dans mes lettres;
« il est possible qu'ayant devancé la révolu-
« tion par mon amour pour la vraie liberté,
« ayant eu, dans les tems du pouvoir absolu,
« la contenance et le caractère d'un homme
« libre, j'aie, aux jours de licence, blâmé par
« écrit, comme je l'ai fait verbalement, l'exagé-
« ration des principes et les désordres de l'anar-
« chie : mais une pensée, un sentiment anti-pa-
» triotique, un crime contre la nation! Ah! Mes-
« sieurs, ma vie toute entière, mes mœurs, ma
« conduite, ma résistance même à l'autorité ar-
« bitraire, quand on pouvoit la craindre, tout
« vous répond du contraire; et si nous som-
« mes maintenant assez malheureux pour que
« les caractères et les opinions modérées soient
« jugées anti-populaires, ce n'est plus la liberté
« qui nous attend, c'est la tyrannie qui nous
« menace, car la liberté ne se trouve que là
« où dominent la raison, l'honneur et la pro-
« bité.....

Je parlai plus long-tems, mais les notes

étrangères dont je me suis aidé finissent ici, et c'est assez.

J'oubliois de dire que j'avois demandé acte de la dénonciation de M. Glézen, et la production de ma lettre. Plusieurs Députés me rappeloient les paroles de l'Honorable Membre, qu'il devenoit important de recueillir. On rapprochoit la première partie de sa phrase, *ce généreux ami de la liberté*, de celle qui me déclaroit l'auteur d'une lettre coupable, *portant de grands caractères de conspiration contre plusieurs Membres de l'Assemblée, que je désignois par l'expression de scélérats qui mettent le feu dans le royaume*; et j'entendois déja préférer ma triste position à celle de M. Glézen. J'étois encore à la tribune; une foule de Députés se pressoit autour de moi pour me défendre : je vis sur-tout avec attendrissement plusieurs de mes compatriotes, et M. Dufraisse qui me serroit dans ses bras, qui ne pouvoit me dire un mot tant il étoit ému, mais qui retrouva tout de suite et son courage et sa voix pour parler à l'Assemblée. Je ne m'attendois pas, dit-il, en vous parlant du long parlement d'Angleterre, à être sitôt dans le cas d'en trouver ici l'application. — Mon amitié pour M. Malouet ne m'aveugle point; la pureté de son cœur m'est connue;

il ne peut avoir écrit une lettre coupable ; mais cette lettre a été entre les mains des Membres de la Commune de Paris et du procureur du roi, dit-on ; ainsi l'on disposoit de l'honneur d'un de vos Membres, sans votre participation.....

Je ne pus tout entendre, car vingt personnes me parloient à-la-fois. M. le duc de Liancourt voulut monter à la tribune ; M. Garat, M. Duquénoi demandoient la parole, et je distinguai dans les deux bouts de la salle la voix de M. le prince de Poix, celles de MM. de Crillon, qui s'élevoient pour ma défense. Je n'avois pas aperçu le comte de Virieux ; il étoit aussi à la tribune, et j'eus la douce satisfaction d'y recueillir de nouveaux témoignages de son estime et de son amitié, avant que ma lettre fût connue. — Si je n'étois pas dans cette scène le principal acteur, je dirois qu'elle fut tout à-la-fois et terrible et touchante ; mais je dois le dire, car c'étoit la cause de tous les citoyens ; il m'y sembloit voir le berceau de la liberté entouré des poignards de la tyrannie.

Enfin ma lettre arriva ; on avoit été la chercher à l'hôtel-de-ville, et toutes les présomptions qui s'étoient élevées en ma faveur, s'effacèrent un moment, quand on vit paroître

l'abbé Goutte cette lettre à la main. — On avoit dit qu'elle étoit écrite à un *homme puissant ;* je n'en connois point en France, car je n'avois point écrit à M. le comte d'Estaing, commandant l'armée qui conquit la Grenade, mais commandant la Milice nationale de Versailles. Ce n'étoit point à un grand seigneur, à un courtisan, que cette lettre s'adressoit ; c'étoit au chef des citoyens armés pour la garde de l'Assemblée Nationale. Un silence d'effroi et d'intérêt succéda à toutes les agitations : je m'avançai près du lecteur, et quand j'eus reconnu ma signature, je dis à l'Assemblée..... La lettre est de moi, je n'en désavoue rien. Voici la lettre.

MONSIEUR LE COMTE,

« J'ai l'honneur de vous prévenir que le Sr M...., parfumeur, a dit à mon domestique, qu'aussitôt qu'on auroit distribué à la Milice les fusils qu'on attendoit, le premier usage qu'elle en feroit seroit pour se débarrasser des Députés *mauvais citoyens ;* qu'ils étoient parfaitement connus ; qu'on étoit résolu d'aller les arrêter chacun chez eux ; que les bourgeois assistoient à toutes les séances, pour entendre et connoître ceux qui parlent contre les inté-

rêts du peuple; que le premier arrêté seroit l'abbé *Maury* ».

» Comme cette fermentation du Peuple est entretenue par des scélérats qui calomnient de toutes les manières, et qui proscrivent ceux qu'ils croient contraires à leurs projets de subversion; comme je suis l'une des victimes désignées, que les lettres anonymes, les libelles, les menaces directes ou indirectes me poursuivent journellement, j'ai cru devoir vous dénoncer ce Parfumeur, dont je joins ici l'adresse. Si c'est un homme trompé de bonne foi, il peut faire connoître ceux qui échauffent ainsi le Peuple. — Il n'est que trop vrai qu'il existe parmi nous de mauvais Citoyens, et je crains bien qu'ils ne viennent à bout de tout perdre, avant que le Peuple ne sache qu'il leur doit tous les malheurs qui le menacent. — Votre vigilance, Monsieur le Comte, votre fermeté, votre patriotisme, vous ont acquis la confiance universelle, et je ne doute pas que vous ne préveniez tous les désordres qui pourront l'être. — Mais qui nous préservera de la banqueroute, de la disette, de la guerre civile, qui nous menacent? — Un génie malfaisant plane sur ce beau Royaume; presque par-tout le Peuple est fou et furieux; ceux

qui pourroient l'éclairer l'égarent, et notre position empire tous les jours, etc. «

« Recevez, Monsieur le Comte, les nouvelles assurances du respect et de l'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. «

Pour bien se représenter l'effet que produisit sur l'Assemblée la lecture de cette lettre, il faut se rappeler l'éclat de la dénonciation, les circonstances auxquelles on l'avoit liée, *l'affaire du sieur Augeard.* On avoit annoncé que la lettre présentoit un *caractère de conspiration contre plusieurs Membres de cette Assemblée, etc.*

L'indignation fut générale, et je jugeai dès-lors qu'il étoit plus convenable de calmer, que d'exciter le mouvement qui se manifestoit en ma faveur. — Je songeai plus, dans ma défense, au respect que je devois à l'Assemblée, qu'à la réparation qui m'étoit due. J'aurois pu me borner à dire : *Messieurs, que celui qui n'en a pas écrit autant à ses correspondans me jette la première pierre !* car il n'est que trop ordinaire, dans les circonstances actuelles, de regarder réciproquement *comme mauvais citoyens* tous ceux dont les principes sont opposés aux nôtres ; c'est au moins l'injustice dont je me plains pour mon compte : mais on peut remarquer que dans

ma lettre, la désignation de mauvais citoyens n'a lieu que par occasion, et parce que cette expression se trouve dans la bouche du sieur M.... Je ne la cherchois pas, je la laissois à sa place. Quant aux *scélérats*, je ne crois pas que personne soit tenté d'en nier l'existence. Nous avons vu tant de scélératesse, qu'il faut bien qu'elle appartienne à quelqu'un. Je dis que presque par-tout le *peuple est fou et furieux*. Certainement on ne peut pas croire que j'aie voulu signaler ainsi l'universalité du Peuple françois. Dans tous les coins du royaume, la saine partie du peuple a gémi, a souffert des actes de folie et de fureur qui se sont multipliés. — Il n'y a surement rien de plus fou que cette intervention des gens qui ne savent pas lire, dans la discussion des grandes questions de constitution, par exemple, du *veto royal*; et j'ai vu des porteurs de chaise, à la porte de l'Assemblée Nationale, dans une grande agitation sur le *veto*. Quant à la fureur, je n'en rappellerai pas les preuves; que ne pouvons-nous les effacer de notre histoire! Je dis qu'on trompe le peuple, qu'on l'égare; ah! j'en suis bien convaincu. C'est le tromper cruellement, que de l'accoutumer à la licence, à l'immoralité, aux injustes soupçons; de lui montrer comme ses ennemis les hommes

droits et modérés. — Sans doute il faut lui parler de liberté, et la lui faire aimer, mais en lui faisant respecter la justice, les lois et les droits de tous. Je ne connois rien de plus coupable que les libelles et les prédicans incendiaires qui se sont répandus dans toutes les parties du royaume. — Je sais que quelques amis de la liberté, en ayant pour eux tout le mépris qui leur est dû, trouvent cependant dans la fermentation qu'ils excitent, une sorte d'utilité pour la révolution. — C'est un principe faux, détestable. — La corruption, le mensonge, ne produiront jamais rien de pur et d'honnête. — *Aux armes, citoyens, on nous opprime!* Voilà un mouvement généreux qu'un homme de bien peut se permettre sur la place publique contre la tyrannie. Mais les factieux, les libellistes, par leurs perfides séductions, commandent au peuple d'être tout à-la-fois esclave et tyran. Ils lui parlent de sa puissance, et ils l'engagent à juger souverainement sur leur parole; ils lui parlent de vengeance, et ils l'engagent à exécuter ses jugemens. — Ils profèrent le saint nom de liberté, et c'est pour en violer tous les droits.

Ils semblent faire deux parts du genre-humain, dont l'une doit être exterminée pour que l'autre soit libre.

Je m'expliquai à-peu-près dans ces termes, et dans cet esprit ; et je crois qu'on me rend la justice de convenir que je m'arrêtai et finis au moment où je m'aperçus que je faisois une impression vive sur l'Assemblée.

M. de Rochebrune m'avoit succédé à la tribune, et demandoit justice pour moi ; mais on appeloit M. Glézen, dont j'avois évité de prononcer le nom. Il eut beaucoup de peine à se faire entendre ; on lui reprochoit sévèrement cette dénonciation ; et lorsqu'il s'écria : *Si M. Malouet est innocent, est-ce donc moi qui suis coupable ?* Un grand nombre de voix prononcèrent, *oui, oui*. Sa position avoit changé, et il eut alors un très-beau mouvement. — Hé bien ! Messieurs, dit-il, puisqu'à mon tour je suis accusé, daignez m'entendre : Vous avez décrété que tous les accusés auroient un conseil, qu'ils seroient publiquement entendus dans leurs défenses : Refuserez-vous à un Membre de cette Assemblée la justice due à tout citoyen? — M. Glézen avoit raison ; mais il falloit ajouter : Vous avez décrété la libre communication des pensées, même par la voie de la presse, ainsi j'ai tort de condamner celles déposées sous le sceau d'une lettre.

Pendant que M. Glézen parloit, j'entendis et j'aperçus des dispositions fâcheuses pour lui.

Je demandai alors la permission de l'interrompre, et je dis à l'Assemblée qu'espérant bien qu'elle ne me trouvoit susceptible d'aucune inculpation, je la suppliois de ne donner aucune autre suite à cette affaire.

M. Glézen continua son discours; et croyant sans doute avoir besoin de se justifier à mes dépens, il paraphrasoit, dans un sens défavorable, le texte de ma lettre. Le procédé n'étoit pas généreux, sur-tout d'après ma dernière déclaration. — Je lui dis: Monsieur, je vous invite à finir, sans quoi je recommence.

Il finit alors. J'avois tout simplement demandé à *être honorablement déchargé*. On me fit remarquer que cette formule sembloit donner quelque consistance à l'accusation, et M. Duquénoi proposa celle-ci : *Il n'y a lieu à aucune inculpation*, qui fut adoptée avec les signes les plus touchans pour moi de l'intérêt qu'avoit pris à ma situation la grande pluralité des Membres de l'Assemblée.

Mais avant la conclusion, j'eus à repousser la proposition d'un ajournement; et lorsque celle-ci fut rejetée, celle de la question préalable sur la dernière. M. le duc de la Rochefoucault, dont la loyauté et le patriotisme sont connus, demanda que le nom de l'auteur fût inséré dans le procès-verbal, et M. de

Robespierre se présentoit pour la défendre, si l'Assemblée l'avoit permis.

Tel est, Messieurs, le récit fidèle des faits. Vous y trouverez tout à-la-fois une preuve mémorable, et de la pureté des principes de l'Assemblée Nationale, et du danger effrayant dont la liberté publique et la sureté de chaque citoyen seroient menacées, si les écarts et les excès d'un faux patriotisme y pouvoient prévaloir. — Il m'est bien doux de pouvoir vous offrir l'assurance et l'exemple du contraire. Si vous me demandez maintenant, Messieurs, comment et par quels motifs tant de calomnies m'ont poursuivi, tant de tentatives ont été faites pour me perdre ; comment on m'a supposé des liaisons avec des personnes aujourd'hui suspectes, que je n'ai jamais connues, je vous répondrai : Subordonné, comme doit l'être tout citoyen, à la volonté générale, inviolablement soumis aux décrets de l'Assemblée Nationale, j'y suis arrivé, persuadé que nous pouvions, sans convulsion , sans déchirement, poser les fondemens de la liberté publique, réformer les lois, les mœurs et les abus. — J'avois développé mes opinions dans les cahiers que vous avez adoptés , dans le discours que vous avez applaudi le neuf mars

dernier (1) ; je les ai constamment défendus. Voilà mes torts ; mais ma correspondance ne présente aucun signe de résistance aux principes adoptés par la pluralité ; confiance, respect et soumission envers le Corps législatif,

---

(1) Ce discours, dont je ne rapporterai ici qu'un paragraphe, est tel que je le prononcerois encore dans l'Assemblée Nationale, et il annonçoit dès-lors quelle y seroit ma conduite.

« Ne nous dissimulons pas, Messieurs, que le peuple « a plus besoin d'être gouverné et d'être soumis à une « autorité protectrice, qu'il n'a d'aptitude à la diriger. « — La circonstance importante où nous sommes a dé- « veloppé toutes les idées publiques, une grande masse « de lumières s'est élevée autour de nous ; tous les voiles « sont déchirés ; on remonte à l'origine de toutes les ins- « titutions, et quand on y est parvenu, quand c'est le « peuple en corps, ou la partie éclairée de ce peuple « qui découvre et définit les pouvoirs et les distinctions « qu'il a créés ou tolérés, l'agitation que produisent dans « les esprits ces hautes pensées, ne permet pas toujours « de s'arrêter à ce qui est juste et utile. Au milieu de « cette foule de maux, nés de l'état social, il est peu « d'innovations qui ne paroissent être le vœu de la « raison ; mais si nous sommes attentifs à sa voix, nous « la trouverons toujours sévère, circonspecte, et non « inconsidérée dans ses mouvemens. »

fidélité au Roi, justice et bienveillance envers toutes les classes des citoyens, voilà le texte et l'esprit de toutes mes lettres à MM. les Officiers municipaux ; aussi ai-je eu la consolation de voir ma patrie calme et paisible au milieu des orages ; et c'est avec cette sécurité d'une bonne conscience, que je serai toujours prêt à vous rendre compte de la mission dont vous m'avez honoré.

Je suis avec respect,

MESSIEURS,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MALOUET.